

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-09-100
Séance du 24 septembre 2025

Objet : Avenant n°3 à la convention cadre d'objectifs et de moyens de l'association Mosaïque-en-Cèze 2024-2025-2026 – Intégration du dispositif de mécénat de compétences d'un fonctionnaire

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
23	4	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 septembre 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Carine **BOISSEL**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Guillaume **GARNIER**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. **MUCCIO**, Christian **SUAU** procuration à J C **REY**, Nicole **SAGE** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Olivier **WIRY** procuration à G. **SANCHEZ**

Conseillers municipaux absents : Raymond **MASSE**, Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Karine **GARDY**, Pascale **BORDES**, Thierry **VINCENT**

Secrétaire de séance : Jean Christian **REY**

Objet : Avenant n°3 à la convention cadre d'objectifs et de moyens de l'association Mosaïque-en-Cèze 2024-2025-2026 – Intégration du dispositif de mécénat de compétences d'un fonctionnaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'article 209 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2022-1682 du 27 décembre 2022 relatif à l'expérimentation de la mise à disposition de fonctionnaires dans le cadre d'un mécénat de compétences ;

Vu l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations 3 avec les administrations ;

Vu la délibération n°2023-11-183 en date du 29 novembre 2023 portant signature de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Mosaïque-en-Cèze de 2024 à 2026 ;

Vu l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens de l'association Mosaïque-en-Cèze 2024-2025-2026 adopté par délibération n°2024-04-48 en date du 2 avril 2024 ;

Vu l'avenant 2025 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens de l'association Mosaïque-en-Cèze 2024-2025-2026 adopté par délibération n°2025-04-21 en date du 16 avril 2025 ;

Vu la délibération n°2025-06-62 en date de 25 juin 2025 portant signature de la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire dans le cadre d'un mécénat de compétences avec l'association Mosaïque-en-Cèze ;

Considérant que l'Association a transmis le plan d'actions et les moyens financiers prévus pour l'année 2025 dans le respect du cadre général de la convention et du projet social ;

Considérant que la Ville de Bagnols-sur-Cèze et l'association Mosaïque-en-Cèze ont convenu de la mise en place d'un dispositif de mécénat de compétences par la mise à disposition d'une agente de la collectivité intégrant l'équipe salariée de l'Association à compter du 27 juin 2025 pour une durée de 18 mois ;

Considérant qu'en l'absence de remboursement de la mise à disposition par l'Association, la mise à disposition gratuite d'une agente de la Ville de Bagnols-sur-Cèze constitue une subvention ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités, de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 02 avril 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan d'actions 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à octroyer une subvention de 190.000 € pour le co-financement du programme d'actions 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue avec l'association Mosaïque-en-Cèze ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à conduire l'ensemble les démarches induites.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET



Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025



ID : 030-213000284-20250924-2025_09_100-DE